

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 13 juillet 2007
(convocation du 2 juillet 2007)

Aujourd'hui Vendredi Treize Juillet Deux Mil Sept à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOURRAGUE Chantal, Mme BRACQ Mireille, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme BRUNET Françoise, Mme BURGIERE Karine, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, Mme CARTRON Françoise, M. CASTEX Régis, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHAUSSET Gérard, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, Mme CURVALE Laure, M. DANE Michel, M. DAVID Alain, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphane, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, M. DUCHENE Michel, Mme DUMONT Dominique, M. DUPRAT Christophe, Mme EYSSAUTIER Odette, Mme FAORO Michèle, M. FAVROUL Jean-Pierre, M. FAYET Guy, Mme FAYET Véronique, M. FERILLOT Michel, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GOURGUES Jean-Pierre, M. GRANET Michel, M. GUICHARD Max, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOUDEBERT Henri, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, M. JUPPÉ Alain, Mme KEISER Anne-Marie, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MARTIN Hugues, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MERCIER Michel, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOËL Marie-Claude, M. PARACHOU Serge, Mme PARCELIER Muriel, M. PETIT Alain, M. PIERRE Maurice, M. POIGNONEC Michel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. PUJOL Patrick, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SEUROT Bernard, M. SIMON Patrick, M. SOUBIRAN Claude, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. BANNEL Jean-Didier à Mme BRACQ Mireille (à cpter de 13 h 30)
M. BAUDRY Claude à M. SAINTE-MARIE Michel
M. BOBET Patrick à Mme PARCELIER Mureil (à cpter de 13 h 30)
M. BREILLAT Jacques à M. REBIERE André
M. CANIVENC René à M. BELLOC Alain
M. CANOVAS Bruno à Mme CARLE DE LA FAILLE M. Claude (à cpter de 13 h 30)
M. CARTI Michel à M. HOUDEBERT Henri
M. CASTEL Lucien à M. BANAYAN Alexis
M. CHAZEAU Jean à M. GUICHARD Max ((à cpter de 13 h 30)
M. CORDOBA Aimé à Mme CONTE Marie-Josée ((à cpter de 13 h 30)
Mme. DARCHE Michelle à Mme. PUJO Colette
M. DUPRAT Christophe à M. MERCHERZ Jean ((à cpter de 13 h 30)

M. DUTIL Silvère à Mme. KEISER Anne-Marie
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. FLORIAN Nicolas ((à cpter de 13 h 30)
M. JUNCA Bernard à M. MANSENCAL Alain ((à cpter de 13 h 30)
M. JUPPE Alain à Mme WALRYCK Anne ((à cpter de 13 h 30)
M. LABARDIN Michel à M. QUERON Robert
M. LOTHAIER Pierre à M. SIMON Patrick
M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
M. MARTIN Hugues à M. DUCHENE Michel ((à cpter de 10 h 30)
M. MILLET Thierry à M. NEUVILLE Michel
M. PUJOL Patrick à M. POIGNONEC ((à cpter de 13 h 30)
Mme TOUTON Elisabeth à Mme VIGNE Elisabeth ((à cpter de 13 h 30)
M. VALADE Jacques à M. JUPPÉ Alain

LA SÉANCE EST OUVERTE

**CENON – Réhabilitation Résidence "Beau-site" - Financement PRU – Demande
de subvention exceptionnelle – Décision – Autorisation -**

□

□

Madame FAYET présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La SA HLM «Clairsienne» est propriétaire de la résidence « Beau-Site », rue Raymond Guyon à Cenon. Cette résidence a été construite en 1964 et comprend 310 logements.

Par délibération de son Conseil d'Administration en date du 10 mai 2006, cette société a décidé de réhabiliter en trois tranches l'ensemble des bâtiments composant cette résidence. Les travaux envisagés, qui ont fait l'objet d'une concertation préalable avec les locataires, portent à la fois sur les parties extérieures du bâtiment (réfection des façades peintes, remplacement des menuiseries extérieures et des garde-corps,...) et les parties privatives des logements (installation VMC, remplacement des sols et embellissement des cuisines et salles de bain,...). Le coût total de cette opération s'élève à 5 141 990 euros TTC.

Dès 2004, la tranche n°1 des travaux avait été retenue par la DDE pour bénéficier d'un financement PALULOS, ce qui rendait cette opération éligible aux aides communautaires destinées aux opérations de réhabilitation. En effet, la fiche n° 2 du Règlement d'Intervention Habitat Politique de la Ville de notre Etablissement, approuvée par la délibération n° 2000/1010 du 20 octobre 2000, dispose que la Communauté Urbaine intervient à hauteur de 10 % du montant total hors taxes des travaux et honoraires de réhabilitation du bâti, tel que résultant du calcul de l'Etat. Ainsi, au regard du coût total de cette opération, la participation communautaire était fixée à 422 587 euros, dont 185 222 euros pour la première tranche.

De même, il faut noter que la participation communautaire à ce projet avait été actée dès la signature du contrat d'objectifs signé le 18 octobre 2005 entre la Communauté Urbaine et la SA HLM «Clairsienne», conformément à la délibération n°2005/0449 du 24 juin 2005. En effet, le projet objet de la présente décision était déjà mentionné au titre des opérations retenues sur la période 2005/2007, ce qui le rendait bénéficiaire de la garantie d'emprunt octroyée par notre Etablissement.

Or en 2006, les services de la DDE n'ont pas retenu la tranche n°1 de ce dossier au titre des financements PALULOS, comme cela avait été le cas en 2004 et 2005, mais dans le cadre des financements ANRU. Si, dans les faits, le niveau de subvention Etat demeure inchangé pour le bailleur puisqu'il demeure identique au niveau de la subvention PALULOS (25 % des travaux plafonnés à 13 000 €/logement), cette décision exclut de fait cette opération du bénéfice du Règlement d'Intervention communautaire en faveur de l'habitat et de la politique de la ville, tant pour la participation financière en PALULOS que pour l'octroi de la garantie communautaire au titre de la convention de globalisation financière établie le 18 octobre 2005 entre la SA HLM «Clairsienne», la CDC et la Communauté Urbaine .

Aussi, afin de ne pas remettre en cause la réalisation de ce projet, qui demeure conforme aux objectifs du PLH, il est vous est demandé, Mesdames, Messieurs, et si tel est votre avis, de bien vouloir :

- Autoriser l'octroi d'une subvention exceptionnelle globale d'un montant de 422 587 euros à la société HLM Clairsienne au titre de la réhabilitation de la résidence « Beau-site » sis rue J.R Guyon à Cenon,
- Autoriser un premier versement de 185 222 euros au titre de la réalisation de la 1^{ère} tranche de réhabilitation de la résidence «Beau-site»,
- Autoriser le versement du solde de la subvention globale, soit 237 365 euros, pour la réalisation des tranches 2 et 3 de la réhabilitation. Le solde de la subvention fera l'objet de deux versements distincts (137 346 € et 100 019 €) après réception des décisions d'agrément PRU ou PALULOS relatives au financement des tranches 2 et 3 de l'opération,
- Autoriser Monsieur le Président à conclure le dossier et à signer les conventions à venir,

Les crédits sont inscrits au budget 2007 – Chap. 204 - Fonction 72 – Cpte 2042 – CRB D630 – Clé d'imputation D630 000 0211.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 13 juillet 2007,

Le Président,

M. VINCENT FELTESSE

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
27 JUILLET 2007**